

MOTION (Chantiers de la Justice)

Les magistrats du TGI d'AMIENS, réunis en AG siège - parquet le 8 décembre 2017:

- **Déplorent** des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne tenant aucun compte des conditions de travail dans les juridictions ;
- **Estiment** ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;
- **Dénoncent** une concertation de pure façade, sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse ;
- **Rappellent** que la réforme annoncée de la carte judiciaire, rebaptisée « réseaux judiciaires », qui vise en réalité la création des tribunaux de première instance et la transformation de nombreuses juridictions en « chambres détachées », devra s'assurer, tout à la fois, de l'amélioration de la qualité du service rendu aux justiciables et des conditions de travail de professionnels, dans le respect de l'exigence de proximité de la justice avec le justiciable et du principe de l'inamovibilité des magistrats.